

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG-HELVIE
COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRETE N° 19-2020

Arrêté portant approbation du cahier de prescriptions pour la sécurité des terrains de camping

Le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu l'article L.443.6 du Code de l'Urbanisme,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212.2,
Vu le décret N° 90.918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs,
Vu le décret N° 94.614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2013-073-0002 du 14 mars 2013 portant réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage des incendies de forêts dans le département de l'Ardèche,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2013-077-0006 du 18 mars 2013 relatif au brûlage des déchets verts,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le cahier des prescriptions de sécurité du Camping "Le Sous-Bois" situé 1450 Route de Vallon, Quartier les Plots, 07170 SAINT MAURICE D'IBIE, exploité par Madame Sylvie THIBON en sa qualité de gestionnaire, est approuvé. Toute modification du contenu du cahier devra être portée à la connaissance du Maire de la commune.

Article 2 : Le cahier des prescriptions approuvé devra être tenu par l'exploitant à la disposition des occupants du terrain de camping.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant du camping et transmis pour information au préfet de l'Ardèche, Service interministériel de Défense et de Protection Civile.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 12 juin 2020
Pierre-Henri CHANAL
Maire

Transmis et Affiché le 12 juin 2020

